



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 04750

Numéro SIREN : 452 385 248

Nom ou dénomination : A CAPITAL

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2017 sous le numéro de dépôt 78443



20170784432016

DATE DEPOT : 11/08/2017

N° DE DEPOT : 78443

N° GESTION : 2004B04750

N° SIREN : 452385248

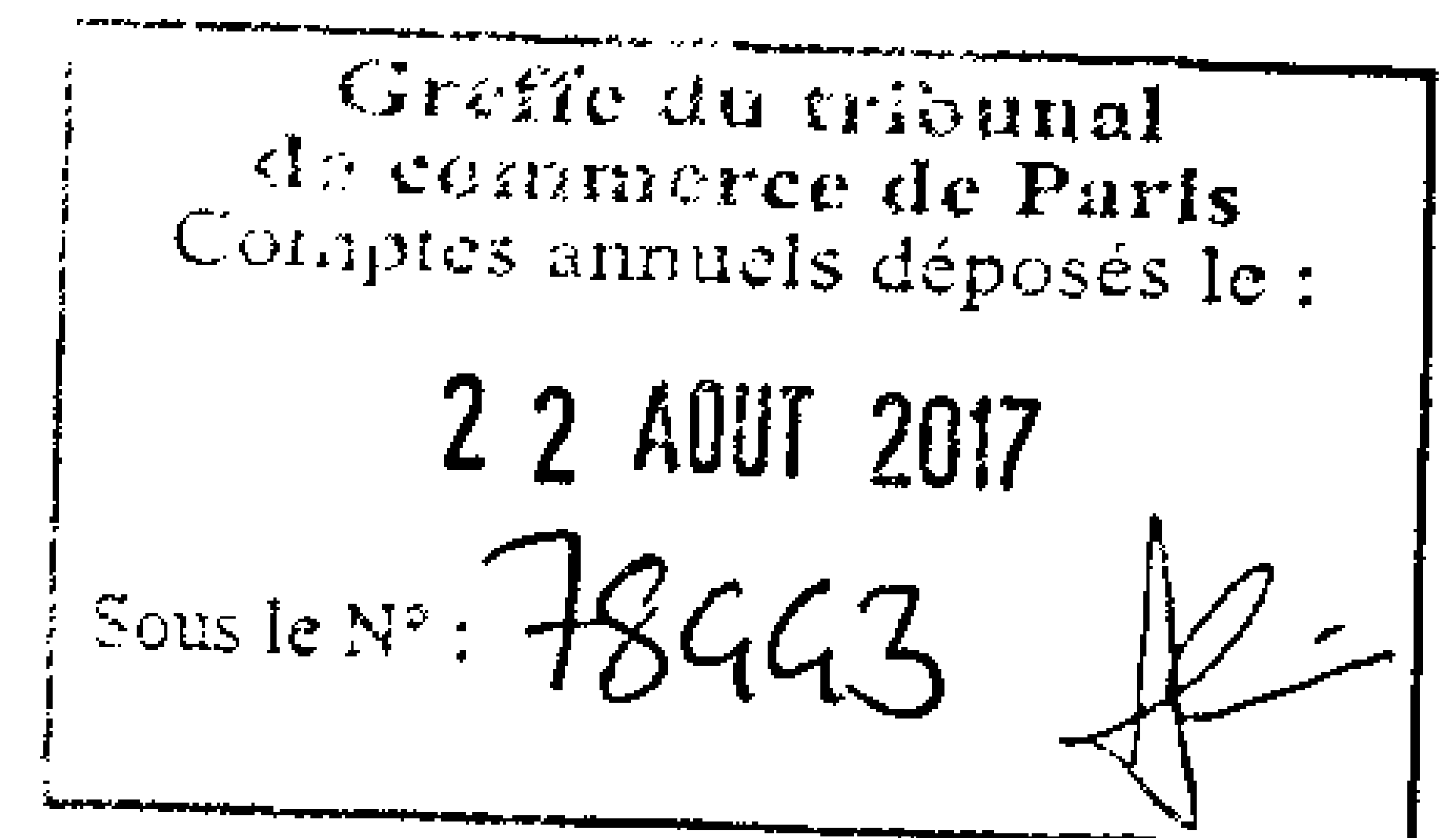
DENOMINATION : A CAPITAL

ADRESSE : 11 bis rue Lauriston 75116 Paris

MILLESIME : 2016

.

A CAPITAL
Société par actions simplifiée au capital de 92 200 €
Siège social : 11, bis rue Lauriston – 75116 PARIS
452 385 248 R.C.S. PARIS



EXERCICE COMPTABLE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016
AFFECTATION DU RÉSULTAT
DÉCIDÉ PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE
LE 25 MAI 2017

DEUXIÈME DÉCISION – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'associé unique décide d'affecter perte de de l'exercice s'élevant à (2 522) € de la manière suivante :

Origine :

✓ Report à nouveau antérieur déficitaire	(11 381) €
✓ Résultat déficitaire de l'exercice	(2 522) €

Affectation :

✓ Résultat de l'exercice au report à nouveau	(2 522) €
--	-----------

Soit un report à nouveau de (13 903) €

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

A CAPITAL
Société par actions simplifiée au capital de 92 200 €
Siège social : 11, bis rue Lauriston – 75116 PARIS
452 385 248 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL
DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25 MAI 2017

Le vint cinq mai deux mille dix-sept,

Monsieur **André LOESEKRUG**
Associé unique de la Société **A CAPITAL**

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Détenteur de 922 000 actions, **André LOESEKRUG**, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- ✓ L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- ✓ L'affectation des résultats de cet exercice,
- ✓ Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de (2 522) €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIÈME DÉCISION – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'associé unique décide d'affecter perte de de l'exercice s'élevant à (2 522) € de la manière suivante :

Origine :

- | | |
|--|------------|
| ✓ Report à nouveau antérieur déficitaire | (11 381) € |
| ✓ Résultat déficitaire de l'exercice | (2 522) € |

Affectation :

- | | |
|--|-----------|
| ✓ Résultat de l'exercice au report à nouveau | (2 522) € |
|--|-----------|

Soit un report à nouveau de (13 903) €

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME DÉCISION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé constate l'absence de conventions réglementées.

QUATRIÈME DÉCISION - POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.


Le Président et associé unique
André LOESEKRUG

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

Formulaire obligatoire
A bas du Code de Commerce
(art. 302, septies
du Code de Commerce)

Désignation de l'entreprise **A CAPITAL** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **11 B rue Lauriston** **75116 PARIS**

Numéro SIRET * **4 5 2 3 8 5 2 4 8 0 0 0 2 9**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 1 6	3 1 1 2 2 0 1 5
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	1 904	3 534
	Immobilisations financières * (1)	040	042	16	16
Total I (5)		044	048	1 920	3 550
STOCKS	Matieres premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	127 730	143 730
	Clients et comptes rattachés *				
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	072	074	17 577	38 458
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	66 757	17 422
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	212 064	199 610
Total général (I+II)		110	112	213 984	203 159
PASSIF					
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		92 200	92 200
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		(11 381)	(7 543)
	Résultat de l'exercice	136		(2 522)	(3 839)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		78 297	80 819
	Provisions pour risques et charges	154		90 000	90 000
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		16 357	14 341
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		29 330	18 000
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		45 687	32 341
Total général (I + II + III)		180		213 984	203 159
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (Article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise A CAPITAL		Exercice N clos le 31/12/2016						Exercice N-1 clos le 31/12/2015					
A - RÉSULTAT COMPTABLE															
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210										
	Production vendue	biens	215		214										
		services *	217	20 000	218	20 000			108 750						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222										
	Production immobilisée *			224											
	Subventions d'exploitation reçues			226											
	Autres produits			230	0										
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	20 000			108 750							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234											
	Variation de stock (marchandises) *			236											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240											
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	8 589			19 006							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	175			75								
	Rémunérations du personnel *			250	8 726			2 381							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	3 404										
	Dotations aux amortissements *			254	1 629			1 128							
	Dotations aux provisions			256				90 000							
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259											
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260											
Total des charges d'exploitation (II)				264	22 524			112 590							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(2 524)			(3 840)							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	2			2							
	Produits exceptionnels		(IV)	290											
	Charges financières		(V)	294											
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) ; dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))		347											
				348											
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306										
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(2 522)			(3 839)							
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312				314	2 522						
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318											
	Provisions non déductibles *			322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324											
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			330							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999										
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997							
Entreprise nouvelles (44, septies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44, septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)	138					
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, quinquies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44, septies)	990					
Déficit ZFA (44, quinquies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346								
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352				354	2 522						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356											
	Déficits antérieurs reportables : * 3 839 dont imputés sur le résultat :							360							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370				372	2 522						